

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 1^{er} Octobre 2020

Date de convocation : 24 septembre 2020

Aujourd'hui premier octobre deux mille vingt

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHE – M. Aurélien MARIE – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Elion**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAIN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) donne pouvoir à M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Monceaux-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

Absents excusés : Mme Monique PERIAUX – M. Matthieu FRISON – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – Mme Catherine DOS SANTOS remplacée par M. Mickaël MONTIGNY (**Cussy**).

Absents : Mme Céline CADET (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**).

Secrétaire de séance : M. CHAPRON

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Didier COENE

N° 01

OBJET : Travaux – **Projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer : acquisition d'un terrain.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle portée au cadastre sous le n° 56 de la section AD pour une surface de 1 177 m² au prix de 5 900 € ;

16

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 02

OBJET : Travaux – Demande de subvention complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le lancement des projets cités ci-dessus ;
- **D'inscrire** sur le budget prévisionnel les crédits afférents ;
- **D'approuver** les plans de financement tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les demandes de subventions au titre du DSIL et/ou de la DETR.

N° 03

OBJET : Travaux – Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Madame Monique Periaux ainsi que Messieurs Patrick Crevel, Fernand Poret, Jean Oblin, Eric Pioger, Gilbert Michel et Bruno Russeil afin de siéger à la Commission intercommunale pour l'Accessibilité ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 04

OBJET : Enseignement – Avenant n° 3 à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de Communes Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 3 à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de Communes Bayeux intercom, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 05

OBJET : Enseignement et Centre Aquatique – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Juaye-Mondaye pour la mise à disposition de la cuisine, du réfectoire et de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

OBJET : Enseignement – Renouvellement de la convention relative à l'implantation d'une classe externalisée au sein de l'école Reine Mathilde de Bayeux entre l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Champ Goubert, l'Education nationale et Bayeux Intercom. Année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention relative à l'implantation d'une classe externalisée au sein de l'école Reine Mathilde de Bayeux entre l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Champ Goubert, l'Education nationale et Bayeux Intercom. Année scolaire 2020-2021, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Adoption d'un nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le nouveau tarif tel que présenté dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 08

OBJET : Administration Générale/Marchés Publics – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. BERGER s'étant abstenu), **désigne** les membres de la Commission d'Appel d'Offres selon le tableau ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claude Simonet Monsieur Didier Barey Monsieur Fernand Poret Monsieur Claude Lemièrè Monsieur Jean Lepaulmier	Monsieur André Blet Madame Monique Périaux Monsieur Rémi François Madame Sylvie Grandmougin Monsieur Benoît Démoulins

N° 09

OBJET : Administration Générale/Marchés Publics – Election des membres de la commission de Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. BERGER s'étant abstenu), **désigne** les membres de la Commission de Délégation de Service Public selon le tableau ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard Kermoal Madame Marie-Claude Simonet Monsieur Rémi François Madame Nelly Raffin Monsieur Jean-Marc Delorme	Madame Sylvie Boust Monsieur Benoît Demoulins Madame Catherine Dos Santos Monsieur Didier Barey Madame Christine Cabon

N° 10

OBJET : Administration Générale – Désignation d'un membre titulaire à Bessin Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Madame Mélanie Lepoultier en tant que membre titulaire à Bessin Urbanisme ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 11

OBJET : Administration Générale – Remboursement de frais aux élus : frais de garde et d'assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modalités de mise en œuvre telles que précisées ci-dessus du droit pour les élus à obtenir remboursement des frais de garde et d'assistance conformément aux dispositions de l'article L.5211-14 du CGCT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Administration Générale – Mise à disposition individuelle – Gestion administrative et financière du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition des agents dont l'identité figure dans la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 13

OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes et lancement de l'opération d'aménagement des abords du Complexe Eindhoven.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour l'aménagement des abords du complexe Eindhoven, jointe à la délibération ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 14

OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes et lancement de l'Appel d'Offres pour la fourniture de carburants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture de carburants, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 15

OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes et lancement de l'Appel d'Offres pour la fourniture et livraison de produits d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de produits d'entretien, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 16

OBJET : Eau Potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » – Année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau Potable » – Année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Eau potable ».

N° 17

OBJET : Eau Potable – Protocole d'accord dans le cadre des travaux de renforcement et de réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la transaction à intervenir avec GRDF dans le cadre de l'opération de travaux précitée et selon les conditions exposées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le projet de protocole joint en annexe.

N° 18

OBJET : Eau Potable – Transfert des ouvrages du réseau eau potable du lotissement communal « Clos St Malo » de la commune de Magny-en-Bessin à Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages de l'eau potable du lotissement « Clos St Malo » de la commune de Magny-en-Bessin à Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le procès-verbal de transfert.

N° 19

OBJET : Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Assainissement » – Année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Assainissement.

N° 20

OBJET : Assainissement – Défense Incendie – Acquisition d'une partie de la ZC 63 à Vienne-en-Bessin pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées et pour l'implantation d'une réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 63 à Vienne-en-Bessin, au prix de 6 000 € afin d'y implanter une réserve incendie et un poste de relevage ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié.
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal fonction 114 et au budget Assainissement collectif pour une répartition 80/20 environ (ajustée au superficie réellement utilisée lors de ces deux projets).

N° 21

OBJET : Développement Touristique – Projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer : plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. CHAPRON ayant voté contre), **décide** :

- **D'inscrire** les crédits actualisés au budget principal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à demander les subventions correspondantes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle n° A 145p sur la ZA de la Résistance au profit de la SC VOISIN INVESTISSEMENT portée par la SAS VOISIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** la cession du lot porté au cadastre sous le n°145p de la section A d'une surface d'environ 12 800 m² (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZA de la Résistance au profit de la SC VOISIN INVESTISSEMENT ou de toute société qui se substituerait, au prix de 12 € le m² ;
- **D'autoriser** l'acquisition, à titre gracieux, du lot porté au cadastre sous le n° 144p de la section A d'une superficie d'environ 90,50m² (sous réserve du document d'arpentage) au profit de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la promesse de vente et les actes à intervenir, lesquels seront reçus par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 23

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. et Mme PETRE Florin, pour l'opération sise à BAYEUX, 6 Rue Reine Edith concernant des travaux d'économie d'énergie (ITE, Chaudière, menuiseries) pour un montant de 37 163 € HT ;
 - A M. et Mme DUMAS Alain, pour l'opération sise à BAYEUX, 10 Rue de Guernesey concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation extérieure) pour un montant de 19 149 € HT ;
 - A M. et Mme DZIKOWSKI, pour l'opération sise à BAYEUX, 15 Square Louis Dubosq concernant des travaux d'économie d'énergie (Pompe à chaleur, menuiseries) pour un montant de 26 116 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

OBJET : Aménagement du Territoire – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modalités de mise à disposition du dossier au public.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal telle qu'exposée dans le corps de la délibération ;
 - **De mettre** en œuvre les mesures de publicité telles que figurant dans le corps de la délibération ;
 - **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Prescription Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** la prescription du Programme Local de l'Habitat ;
 - **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 26

OBJET : Aménagement du Territoire – Adoption des périmètres délimités des abords de quatre monuments historiques.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :
- **D'approuver** l'adoption des périmètres délimités des abords de quatre monuments historiques ;
 - **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 27

OBJET : Aménagement du Territoire – Désignation de représentants au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants titulaires de Bayeux Intercom au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme il suit :

TANQUEREL Arnaud
LEPOULTIER Mélanie
DEMOULINS Benoît

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants suppléants de Bayeux Intercom au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme il suit :

GOMONT Patrick
BAREY Didier
DELORME Jean-Marc

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants titulaires de Bayeux Intercom qui siégeront au sein du bureau du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme il suit :

TANQUEREL Arnaud
LEPOULTIER Mélanie

N° 28

OBJET : Aménagement du Territoire – Désignation des membres de la Commission Site Patrimonial Remarquable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **désigne** les représentants titulaires et suppléants de Bayeux Intercom au sein de la Commission Site Patrimonial Remarquable comme il suit :

Titulaires	Suppléants
Madame Carine Bion-Hetet Monsieur Loïc Jamin Monsieur Jean Lepaulmier Monsieur Dario Pizzuto	Monsieur David Lemaesquier Monsieur Aurélien André Monsieur Patrick Crevel Madame Agnès Furon

B

N° 29

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 30

OBJET : Ressources Humaines – Désignation des délégués pour le CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Madame Christine CABON en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 31

OBJET : Finances – Mise à jour de l'actif – Budgets Principal et annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président et le Trésorier à procéder toutes les écritures de régularisation relatives à la mise à jour des états du budget principal et de ses budgets annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 32

OBJET : Finances – Pertes sur créances irrécouvrables – Décision Modificative n° 2, budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le montant des admissions en non valeurs et créances éteintes tel que présenté dans la présente délibération ;
- **D'approuver** les propositions de compléments de crédits de fonctionnement sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 33

OBJET : Finances – Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'établir** la liste des personnes en vue de la désignation des commissaires au sein de la CIID par le directeur départemental des finances publiques (proposition de liste jointe en annexe) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 34

OBJET : Finances – Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la constitution de la CLECT dans les conditions précitées ;
- **De demander** à chaque commune de désigner son/ses représentants qui, dans un souci d'harmonisation, seraient les actuels conseillers communautaires ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 35

OBJET : Médiathèque Intercommunale – Dates de fermeture de la médiathèque intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les dates de fermeture telles qu'indiquées dans la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 36

OBJET : Médiathèque Intercommunale – Dons, vente, désherbage des collections de la médiathèque intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conditions de désherbage selon les articles 1, 2, 4 et 5 qui annulent et remplacent la délibération du 12 mars 2020 ;
- **D'approuver** les conditions de mise en vente proposées pour l'année 2020 (article 3) qui annulent et remplacent la délibération du 12 mars 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 37

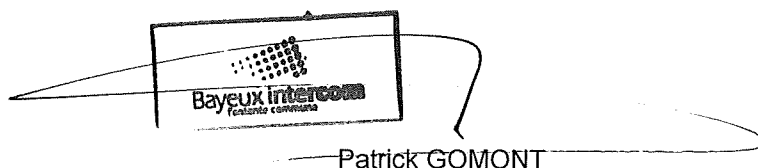
OBJET : Médiathèque Intercommunale – Modification du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les modifications du règlement intérieur telles que décrites dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

Bayeux, le 6 octobre 2020

Le Président de Bayeux Intercom



The image shows a rectangular stamp with a grid of dots at the top and the text "Bayeux intercom" and "Communauté communale" below it. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right, ending in a long horizontal stroke.

Patrick GOMONT